



Date de dépôt : 20 mars 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition pour davantage de concertation** **à l'OMP, pour le maintien des prestations et pour de meilleures** **conditions de travail pour le personnel et les remplaçant-es**

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Mesdames et
Messieurs les député-es,

L'augmentation récente et l'accélération de décisions managériales unilatérales et arbitraires de la DGOMP ont conduit la commission du personnel, le SIT et la SPG à convoquer une assemblée du personnel le 6 septembre 2021 qui a adopté à l'unanimité cette pétition.

Considérant

- *la forte dégradation des prestations offertes aux enfants et jeunes les plus fragiles du canton (délais d'attente de plusieurs mois pour les prises en charge, etc.);*
- *une dégradation de l'intrication médico-pédagogique de l'office qui participe au sentiment de démantèlement d'une structure unique en Suisse qui fait pourtant ses preuves depuis des années;*
- *la nécessité de clarifier les missions de l'OMP et les prestations médico-thérapeutiques, pédagogiques et éducatives pour développer une école qui a les moyens de mettre en œuvre la politique publique d'une l'école vraiment inclusive;*

- *le **déficit budgétaire** auquel l'OMP doit faire face depuis maintenant des années et l'**attribution des ressources tardives** qui soumet l'office à des contraintes organisationnelles et temporelles inacceptables, affectant directement la qualité des prestations et les conditions de travail;*
- *la **multiplication des réformes menées à l'OMP, le plus souvent sans concertation**, qui affectent la mise en œuvre et la qualité des prestations (décisions prises dans l'urgence alors qu'on parle d'un public dont il faut prendre soin), entraînant des prises en charge difficiles des jeunes dans certaines structures, péjorées par le manque de moyens;*
- *les **méthodes RH douteuses** (annonces tardives des modifications de conditions de travail, information lacunaire des droits, manque de transparence, pressions exercées sur des collaborateur-trices voire menaces et chantages par certaines hiérarchies, etc.);*
- *le nombre extraordinaire de **remplaçant-es OMP (350) aux conditions de travail extrêmement précaires**, aux droits quasi inexistants, alors que ces personnes sont nécessaires au bon fonctionnement des prestations;*
- *la **maltraitance institutionnelle** du personnel, un taux de départ inquiétant, un manque de soutien,*

le personnel de l'OMP et leurs collègues solidaires du DIP, ci-dessous signataires, revendiquent :

- *une direction générale transparente, en phase avec les missions éducatives et de soins de l'OMP;*
- *un renforcement du pôle médico-thérapeutique à la direction générale de l'OMP;*
- *une concertation, telle que prévue par le règlement, de la commission du personnel et des syndicats pour tout ce qui concerne les conditions de travail et l'amélioration de la prise en charge de prestations;*
- *un état des lieux – confié à un organe externe – des conditions et du climat de travail au sein de l'OMP;*
- *un état des lieux des types de remplacements existants à l'OMP, la création d'un groupe de travail paritaire pour analyser cet état des lieux, une amélioration des conditions de travail des remplaçant-es (cahiers des charges, règles salariales égalitaires, amélioration des droits à la couverture maladie/accident et maternité, application du droit au certificat de travail) et la constitution d'un pool de remplaçant-es;*

- *une clarification et un calcul des horaires de l'ensemble des collaborateur-trices, y compris des remplaçant-es, en respectant le cahier des charges de chacun-e;*
- *que chaque membre du personnel soit rémunéré pour la mission effectuée (réfèrent de CLI, encadrement des repas, remplacements, etc.);*
- *la défense de moyens supplémentaires pour le soutien spécifique des enfants et des jeunes pris en charge par l'OMP;*
- *des moyens supplémentaires pour les consultations afin de répondre proportionnellement à l'augmentation des jeunes pris en charge;*
- *la mise sur pied d'assises de l'éducation spécialisée et de l'école inclusive, qui permettent d'entendre les avis du terrain et de définir les missions de l'OMP;*
- *une attribution des ressources priorisées permettant d'anticiper et de travailler dans des délais acceptables pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes confiés à l'OMP.*

N.B. 1377 signatures

SIT

*Syndicat interprofessionnel de
travailleuses et travailleurs*

Mme Françoise Weber

Rue Chaudronniers 16

1204 Genève

SPG

Société pédagogique genevoise

Mme Francesca Marchesini

Bd Georges-Favon 14

1204 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis le dépôt de la présente pétition en novembre 2021, de nombreux chantiers ont été lancés et contribuent à répondre aux préoccupations des pétitionnaires. Ces travaux ont été entamés à partir de décembre 2021 par les directions générales ad interim de l'office médico-pédagogique (OMP) et se sont poursuivis depuis l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général le 1^{er} août 2023.

Concernant la gouvernance de l'OMP, on peut relever qu'une nouvelle organisation de la direction générale de l'OMP et des directions associées a été entérinée en novembre 2023. En outre, depuis octobre 2022, un pédopsychiatre siège au comité directeur de l'OMP en tant que directeur médical.

Afin de renforcer le pilotage et de mener les changements nécessaires, la direction s'appuie sur plusieurs rapports externes publiés depuis 2022.

L'audit relatif à la gestion des risques et des alertes au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), publié par la Cour des comptes en décembre 2022, a mis en évidence, sur la base d'une enquête adressée à l'ensemble du personnel, la nécessité de formaliser et de consolider la gestion des alertes. Se fondant sur les recommandations émises par la Cour des comptes, un travail a été engagé par l'OMP, avec la participation notamment de représentantes et représentants du terrain, et a conduit à la mise en place d'outils de signalement et de gestion des alertes et à leur formalisation dans une procédure, entrée en vigueur le 12 février 2024.

Fin 2022, un audit de gestion des ressources humaines de l'OMP a été réalisé par le service d'audit interne de l'Etat de Genève. Ce document, comprenant une quarantaine de recommandations, fournit une analyse complète et pertinente des paramètres liés à la gestion des moyens humains de l'OMP, afin que ceux-ci soient adaptés à sa mission. Les recommandations concernent autant le domaine de la gouvernance que celui du service des ressources humaines et des processus clés de la gestion des ressources humaines. Une cheffe de projet est chargée de coordonner les travaux pour atteindre les objectifs liés à ces recommandations. Le travail est en cours et doit être finalisé, selon les échéances fixées, d'ici 2025. Concernant la question du personnel remplaçant, un budget pour la constitution d'un pool de remplaçantes et remplaçants a été octroyé à l'OMP en vue de la rentrée 2024. Les démarches sont en cours pour améliorer les outils de planification et de suivi des activités des remplaçantes et remplaçants, en coordination avec la direction des ressources humaines du DIP.

En avril 2023, un rapport d'« analyse sur l'organisation des prestations de pédopsychiatrie, psychologie scolaire et pédagogie spécialisée du canton de Genève » a été publié (Lanners et von Plessen)¹. Ce rapport, mandaté par les départements en charge de la formation et de la santé, met en évidence des éléments de faiblesse du dispositif actuel, pour lesquels une réponse doit être construite, mais également des éléments de force qui doivent obligatoirement être préservés, voire renforcés. Depuis le début de cette nouvelle législature, un groupe de travail, composé de représentantes et représentants de l'OMP et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), a été constitué pour proposer des modalités d'organisation pour l'articulation entre le dispositif thérapeutique de l'OMP et le dispositif pédopsychiatrique des HUG, améliorer la collaboration entre ces 2 entités tout en garantissant la continuité des soins et identifier d'éventuels nouveaux dispositifs pour compléter la chaîne de soins.

Enfin, en décembre 2023, 4 rapports du service de la recherche en éducation (SRED) ont mis en évidence le potentiel de développement des prestations de pédagogie spécialisée pour répondre aux besoins des élèves. Sur la base de ces rapports ainsi que des problèmes rencontrés lors de la rentrée scolaire 2023, un plan d'action² a été lancé pour faire évoluer le système scolaire genevois, afin de garantir des conditions favorables pour l'entrée en scolarité des élèves, en privilégiant l'entrée dans l'enseignement régulier ainsi que de répondre à l'évolution des profils des élèves et à leurs besoins.

Tout en menant ces principaux chantiers, la direction générale de l'OMP s'emploie à développer une culture de travail qui engage la collaboration, améliore la communication et augmente la professionnalisation de l'ensemble du personnel. Afin que ces objectifs puissent se concrétiser, des espaces ont été structurés pour donner à chaque personne un rôle et une place d'importance. Ainsi, plusieurs conférences de travail ont été institutionnalisées réunissant différents corps professionnels, comme par exemple les directions d'établissement, mais aussi l'ensemble du personnel de la direction générale ou de l'OMP. Ces conférences sont des moments privilégiés pour relever les enjeux ou les orientations du moment, structurer les dossiers en cours et entendre les réalités ou les alertes des professionnelles et professionnels. Par ailleurs, des séances systématiques avec les

¹ <https://www.ge.ch/document/analyse-organisation-prestations-pedopsychiatrie-psychologie-scolaire-pedagogie-specialisee-du-canton-geneve>.

² <https://www.ge.ch/document/ecole-qui-evolue-mieux-repondre-aux-besoins-tous-eleves>.

représentantes et représentants syndicaux ou du personnel ainsi que les associations de parents d'élèves sont organisées afin de traiter de sujet communs, de répondre aux inquiétudes exprimées, de travailler les situations problématiques et de négocier les points de désaccord qui peuvent l'être.

Fort d'une nouvelle direction générale depuis le 1^{er} août 2023, l'OMP travaille actuellement sur des projets de transformation, sur l'analyse du rôle, de la place, de l'articulation et de l'organisation de son domaine médico-psychologique, entre autres. A travers ces réalisations, les principales revendications des pétitionnaires pourront être satisfaites.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS